Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-5_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°5-2026

Objet : OPAH-RU : proposition de reconduction du dispositif pour 5 ans

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°129/2023 pourtant sur la mise en place d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain) sur la commune dans le cadre de Petite Ville de Demain pour 2 ans.
Il est proposé à la commune de poursuivre ce travail dans une nouvelle convention et pour une durée de 5 ans, soit de 2026 à 2030.
Ce dispositif porté par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) est un vecteur d'intervention privilégié de l'agence sur le parc privé. Cette offre de service a vocation à favoriser le développement du territoire par le biais de la requalification de l'habitat privé ancien.
C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières.
Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et les collectivités contractantes.

L'OPAH-RU et ses axes d'intervention :
Des interventions communes à tout le territoire intercommunal
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé en lien avec le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Développer une offre de logements à loyer maitrisé
- Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique
- Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Comme pour le pacte territorial, l'OPAH-RU participe à :
- Développer une offre de logements à loyer maîtrisé,
- Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique,
- Favoriser l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Pour Plestin, 4 immeubles ont été retenus : 1b place de la Mairie, 8 et 12, rue Jeanne BOHEC et les immeubles cadastrés AH 684/685 rue Jeanne BOHEC également.
Le coût total HT des aides prévisionnels attribuées par la commune serait de 40 000€ sur 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
VALIDE l'engagement de la commune dans le programme d'OPAH-RU,
VALIDE les engagements financiers prévisionnels correspondants,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'OPAH-RU et les documents y afférent.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES